

# RÈGLEMENT

# DÉROULEMENT

## CADRE JURIDIQUE

Dans le cadre du dispositif ORDI PIN 40, Mont de Marsan Agglo a signé une convention portant sur le recyclage des ordinateurs portables des écoles avec l'Alpi (Agence landaise pour l'informatique). Ce projet est porté par Mont de Marsan Agglo par l'intermédiaire de son service Bus France Services.

## OBJET DE L'ACTION

Remettre aux administrés, à titre gracieux, 20 ordinateurs maximum par commune de l'agglomération (listées ci-après), sous réserve de remplir les critères d'éligibilité. Ces appareils sont reconditionnés par l'Alpi (6 ans). Leurs caractéristiques techniques sont :

- LENOVO ThinkPad L440 20As**
- processeur Intel Celeron 2950 M 2Ghz 2 cœurs
  - mémoire 4 Go
  - disque dur 320 Go SATA
  - Windows 10
  - lecteur de carte SD
  - écran 14 pouces
  - ethernet-wifi-bluetooth
  - webcam

## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

### 1. HABITER UNE DES 16 COMMUNES RURALES DE L'AGGLOMÉRATION, CORRESPONDANT AU SECTEUR D'INTERVENTION DU BUS FRANCE SERVICES :

Benquet, Bretagne-de-Marsan, Bostens, Bougue, Campagne, Campet-et-Lamolère, Gaillères, Geloux, Laglorieuse, Lucbardez-et-Bargues, Mazerolles, Pouydesseaux, Saint-Avit, Saint-Martin-d'Onay, Saint-Perdon, Uchacq-et-Parentis.

### 2. RÉALISER UN TEST SUR LA CAMPAGNE PIX ORGA DÉDIÉE À L'ACTION

### 3. SUIVRE LA FORMATION DISPENSÉE PAR LES CONSEILLERS NUMÉRIQUES DE MONT DE MARSAN AGGLO ET DU DÉPARTEMENT

## FORMALITÉS DE PARTICIPATION

Si le candidat habite une des 16 communes pré-citées, il pourra s'inscrire et participer à l'action dans les conditions suivantes :

### 1. INSCRIPTION POUR RÉALISER LE TEST CAMPAGNE PIX ORGA DU 7 AU 25 MARS 2022 INCLUS :

- soit au Bus sur son lieu et ses horaires de permanence
- soit en mairie, voir liste ci-dessus

Lors de l'inscription, les candidats devront remplir le formulaire fourni avec le dépliant, ou le cas échéant disponible directement au Bus, sur [montdemarsan-agglo.fr](http://montdemarsan-agglo.fr) et dans les 16 communes pré-citées.

En plus du formulaire, un justificatif de domicile pourra être demandé (facture d'eau, de téléphone, d'électricité ou de gaz, quittance de loyer ou titre de propriété...).

Les 30 premières inscriptions par commune seront retenues pour la suite (appréciées en fonction de la date et de l'heure de l'inscription). Les candidatures incomplètes ne seront pas valides (formulaire incomplet).

Les 480 pré-sélectionnés (30 maximum par commune) seront informés, par téléphone ou courriel selon l'option choisie sur le formulaire, de la date et du lieu de convocation au test.

### 2. CONDITIONS DU TEST

Le test se déroulera **entre le 28 mars et le 29 avril 2022** à bord du Bus ou dans votre salle communale en présence d'un personnel du Bus. Les personnes retenues devront se présenter à la date communiquée.

### 3. CONDITION DE VALIDATION

Composition du jury :

- Philippe Saës : vice-président de Mont Marsan Agglo délégué au Bus France Services
- Frédéric Bedin : DGSA Mont de Marsan Agglo (directeur général des services adjoint)
- un représentant de l'Alpi
- Valérie Sady : responsable du Bus France Services

Au terme de la période de test, le jury désignera les administrés accédant à la dernière étape avant la remise de l'ordinateur (20 maximum par commune).

Les personnes seront sélectionnées en fonction du résultat obtenu au test.

Si une commune a plus de 20 personnes éligibles, la date et l'heure d'inscription départageront les candidats ex æquo.

La liste des personnes retenues sera disponible au bus, dans chacune des 16 mairies et sur le site ([montdemarsan-agglo.fr](http://montdemarsan-agglo.fr)). Selon l'option choisie sur le formulaire, l'information leur sera communiquée par téléphone ou courriel.

### 4. DERNIÈRE ÉTAPE : VALIDATION PAR LA FORMATION ET REMISE DE L'ORDINATEUR

À l'issue d'une formation obligatoire, un atelier pédagogique (environ 3h) dispensé par les conseillers numériques de Mont de Marsan Agglo et du département des Landes, l'ordinateur sera remis au bénéficiaire. **L'appareil ne sera pas remis au candidat n'ayant pas suivi la formation.**

Le calendrier fixant les dates et lieux de la formation sera affiché avec la liste des administrés retenus, **à partir du 9 mai 2022**.

## RESPONSABILITÉ

La dotation est validée par un bon de sortie signé entre les deux parties et portant le numéro de série de l'ordinateur. L'ordinateur est remis "en l'état" aux bénéficiaires, sans garantie matérielle ou logicielle. Mont de Marsan Agglo n'assure aucune assistance ou maintenance sur les matériels qui sont cédés.

## RGPD

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Mont de Marsan Agglo - Charles Dayot - Président pour l'opération "1 ordi, 1 clic".

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Mont de Marsan Agglo et les communes de Mont de Marsan Agglo (pour la collecte).

Les données sont conservées jusqu'au 30 avril 2022 pour les personnes ayant répondu au formulaire d'inscription, jusqu'au 31 décembre 2022 pour celles retenues.

Vous pouvez accéder aux informations vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou poser une question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, contactez notre délégué à la protection des données : [dspd-coll@montdemarsan-agglo.fr](mailto:dspd-coll@montdemarsan-agglo.fr)

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits "Informatique et Libertés" ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



7 > 25 MARS

**JE M'INSCRIS**

soit au Bus France Services  
soit dans la mairie de ma commune



28 MARS > 29 AVRIL

**JE PASSE LE TEST OBLIGATOIRE (10 MIN)**

nombre d'inscriptions limité  
à 30 personnes par commune



AU TERME DE LA PÉRIODE DE TESTS

**MA CANDIDATURE EST EXAMINÉE**

par le jury d'élus  
et de professionnels



LORS DE LA DEMI-JOURNÉE DE FORMATION OBLIGATOIRE

**JE REÇOIS MON ÉQUIPEMENT**

si je fais partie des 20 candidats de ma commune retenus par le jury